

Arrêté n°2024-31-AN

Relatif à la nomination en qualité d'administrateurs provisoires de l'ED62

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant que le mandat du Conseil de l'ED 62 et du Directeur est arrivé à échéance le 31/08/2024 ;
Considérant qu'une restructuration de l'ED 62 en deux ED distinctes est en cours dans le cadre la nouvelle accréditation 2024-2029 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Messieurs **Christophe PORCHER** et **Frédéric CASTINETTI** sont respectivement nommés Administrateur provisoire et Administrateur provisoire adjoint de l'ED 62.

Dans ce cadre, leur sont confiées la gestion courante des activités de l'ED 62 puis des deux ED issues de sa restructuration, ainsi que la mise en place des opérations permettant l'élection d'un conseil et d'un nouveau Directeur pour chacune d'entre-elles.

Article 2 :

Les fonctions de Messieurs Christophe PORCHER et Frédéric CASTINETTI prennent effet le 1^{er} septembre 2024 et prendront fin à compter de la désignation des Directeurs des deux nouvelles ED.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2024

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **19 SEP. 2024**
Transmis au Rectorat le : **19 SEP. 2024**